

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2137

3 septembre 2013

### SOMMAIRE

Bank of Credit and Commerce International S.A. ....	102566	International Textile Investment S.A. ...	102530
Base 2000 S.A. ....	102569	Invenergy Poland Darlowo Holdings S.à r.l. ....	102535
ChildForest s.à r.l. ....	102567	IS EF One S.A. ....	102530
Editpress Luxembourg S.A. ....	102548	IST International Software Technology S.A. ....	102530
F1 Napier S.A. ....	102558	Jazz S.à r.l. ....	102570
F2 Napier S.A. ....	102556	Lafarque S.A. ....	102531
fLAB Luxembourg S.à r.l. ....	102550	Lag International S.A. ....	102531
Gapel Investments S.à r.l. ....	102543	LAI SICAV-SIF S.A. ....	102533
Gapel Investments S.à r.l. ....	102557	LaSalle Euro Growth II S.à r.l. ....	102530
GER LOG 10 S.A. ....	102558	LaSalle Investment Management Luxembourg S.à r.l. ....	102532
GER LOG 1 S.A. ....	102557	LC Partners S.A. ....	102533
GER LOG 2 S.A. ....	102558	Life Solutions Holding ....	102532
GER LOG 3 S.A. ....	102557	LIM Advisory Services ....	102532
GER LOG 4 S.A. ....	102559	Locre S.A. ....	102531
GER LOG 5 S.A. ....	102556	Mandix ....	102574
Ger Log 6 S.A. ....	102556	Mira SA ....	102534
Ger Log 7 S.A. ....	102559	Mosto S.A. ....	102535
Ger Log 8 S.A. ....	102555	MPG Holding S.A. ....	102533
Ger Log 9 S.A. ....	102555	Nettoyage Jules Becker ....	102535
Glass Construction Luxembourg ....	102555	Nova Resources S.à r.l. ....	102534
Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A. ....	102559	NPN II Investments S.à r.l. ....	102533
GPI ....	102560	Orangefield (Luxembourg) S.A. ....	102534
Grand City Properties S.A. ....	102560	V2 Holding S.à r.l. ....	102570
Grand City Properties S.A. ....	102564	Valero Moselle Company S.à r.l. ....	102550
Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l. ...	102555	Weather Finance III S.à r.l. ....	102549
Howick Place Office S.à r.l. ....	102543	Weinberg Real Estate Holding S.à r.l. ...	102545
Iceberg Maze S.à r.l. ....	102562	Wharf Holdco S.à r.l. ....	102549
ICG Hmympref 2013 S.à r.l. ....	102536	Willow Tree S.à r.l. ....	102546
Inigo S.A. ....	102530		

**Inigo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 68.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INIGO S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097002/11.

(130117685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**International Textile Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 41.846.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097004/9.

(130117522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**IS EF One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 117.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013097010/9.

(130118080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**IST International Software Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 164.845.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097013/10.

(130117725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**LaSalle Euro Growth II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 84.511.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 que Monsieur Kimball Woodrow a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013097051/15.

(130117289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Lafarque S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 58.184.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2013*

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 4 juillet 2013 que:

- Le siège social de la société LAFARQUE S.A. est transféré de son adresse actuelle 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ceci avec effet immédiat;
- REVILUX S.A. est révoquée de son poste de Commissaire aux comptes avec effet immédiat;
- KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-114.190 est nommée nouveau Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en l'an 2016.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.  
Certifié sincère et conforme  
Signature  
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013097063/19.

(130117909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Lag International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 111.026.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 mai 2013*

Est nommé réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, qui se tiendra exceptionnellement en 2013:

Grant Thornton Lux Audit S.A., 89/A Pafabruch, L - 8308 Capellen, Luxembourg

En remplacement de H.R.T. REVISION S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097064/15.

(130117474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Locre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 59.147.

—  
*Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Du 8 juillet 2013*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg, 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 mars 2013.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Wim BIESEMANS de son poste d'Administrateur à effet au 01/05/2013.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Marc HOFMAN, demeurant à Ringlaan-Zuid 114, 8420 De Haan, Belgique, en tant qu'Administrateur de la Société à effet au 01/05/2013, en remplacement de Monsieur Wim BIESEMANS.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 mars 2013.

Pour la société LOCRE S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013097084/20.

(130117481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Life Solutions Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.756.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 juin 2013 a pris note du non-renouvellement de mandat de Monsieur Helge KNEDLIK aux fonctions d'administrateur de la société et a nommé en remplacement:

- Mrs Katrin ILLGEN, 9, Am Kaiserwald, D-54329 Konz, Allemagne, Administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 28 juin 2013 a renouvelé les mandats des autres administrateurs.

- Mr Nicholas ILLGEN, Administrateur, 9, Am Kaiserwald, D-54329 Konz, Allemagne;

- Mr Rients AAPKES, Administrateur-Président, employé privé, Fauna 51, 1273 GW Huizen, Pays-Bas.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 28 juin 2013 a révoqué audit.lu de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 7 octobre 2011 et a nommé avec effet à la même date comme commissaire aux comptes;

- ACCOFIN, Société Fiduciaire, commissaire aux comptes, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 62.492.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

*Pour LIFE SOLUTIONS HOLDING*

Société anonyme

Référence de publication: 2013097074/24.

(130118108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**LIM Advisory Services, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.374.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 que Monsieur Kimball Caroll Woodrow a démissionné de ses fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013097075/15.

(130117287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**LaSalle Investment Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 94.325,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.037.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 que Monsieur Kimball Woodrow a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013097053/15.

(130117286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**LAI SICAV-SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 133.036.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung 14. März 2013*

Am 14. März 2013 um 11 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Die Versammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder Frau Sabine Büchel, Herrn Hermann Knödgen sowie Herrn Bernhard Kuhn für einen Zeitraum bis zur im Jahre 2014 stattfindenden ordentlichen Hauptversammlung.

Luxemburg, den 11. Juli 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013097066/15.

(130118046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**LC Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 143.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097067/10.

(130117280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

**MPG Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 155.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099216/10.

(130120618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**NPN II Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 159.951.

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 5 juillet 2013*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 5 juillet 2013 que l'associé unique a décidé:

1. de prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Denzil Boschat, gérant de la Société, avec effet au 5 juillet 2013;
2. d'élire, pour une durée indéterminée, en tant que gérante de la Société Madame Angela Keeney, née le 20 juin 1963 à Paisley, Jersey et résidant professionnellement à La Motte Chambers, St. Helier, Jersey JE1 1BJ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 juillet 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013099245/19.

(130120245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Mira SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 59.887.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juin 2013*

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à.r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg L'Assemblée Générale constate aussi le changement d'adresse professionnelle de l'administrateur délégué:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013099210/18.

(130120016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Orangefield (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 11 juillet 2013*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 11 juillet 2013, le Conseil d'administration coopte en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur-délégué de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 11 juillet 2013, le Conseil d'administration nomme Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg administrateur-délégué, et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013099251/22.

(130120222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Nova Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 67.278.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique datée du 15 juillet 2013 que les résolutions suivantes ont été prises:

- Monsieur Wim Rits démissionne de son poste de gérant avec effet immédiat;
- Mademoiselle Asa Alund, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommée gérant avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099242/14.

(130120256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

---

**Nettoyage Jules Becker, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 42.174.

*Extrait d'une décision des associés*

En date du 11 juillet 2013, les associés ont décidés d'approuver la démission de Madame Victorine, dite Annette Mersch, veuve Esser de sa fonction de gérante et de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée Madame Catherine ESSER, demeurant à L-2342 Luxembourg, 15, rue Poincaré.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Catherine ESSER  
*La gérante*

Référence de publication: 2013099231/14.

(130120379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Mosto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 84.877.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire*

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2013*

L'assemblée générale prend note de la démission aux fonctions d'administrateurs de la société de Madame Frédérique Vigneron et de Madame Patricia Osieka avec effet immédiat.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Stefano Sutter, né le 28 avril 1973 à Gênes (Italie) et demeurant à 36 Ashburn Place Flat 4 SW7 4JR Londres UK;
- Monsieur Beat Wittman né le 18 avril 1961 à Muenster I.W. (Allemagne) et demeurant à Im Berghof 1, Kuesnacht CH-8700.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

*Pour MOSTO S.A.*  
*Signature*

Référence de publication: 2013099215/20.

(130120657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

**Invenergy Poland Darlowo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 164.878.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 juin 2013*

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.
3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11.7.2013.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Invenergy Poland Darlowo Holdings S.à.r.l.*  
*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013099893/20.

(130121505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**ICG Hmypref 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.689.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

1.- Intermediate Capital Group Plc, a listed company incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, EC4M 8BU, London, under company number 2234775,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on June 24, 2013.

2. - ICG MEZZANINE FUND 2003 No1 LIMITED PARTNERSHIP acting through its general partner INTERMEDIATE Capital No 1 GP LIMITED, a listed company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG St Helier, Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 88662,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy, given on June 24, 2013.

3.- ICG MEZZANINE FUND 2003 No3 LIMITED PARTNERSHIP acting through its general partner INTERMEDIATE Capital GP 2003 LIMITED, a listed company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG St Helier, Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 84577,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed, by virtue of a proxy, given on June 24, 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, have required the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "ICG Hmypref 2013 S.à r.l. ".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of ten Euro Cent (EUR 0.10) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognise only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the signature of any of the managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 17.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of April and ends on the 31<sup>st</sup> of March of the following year.

**Art. 21.** Each year on the 31<sup>st</sup> of March, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The one hundred twenty-five thousand (125,000) shares have been subscribed as follows:

- Intermediate Capital Group Plc:  
sixty-two thousand five hundred (62,500) shares
- ICG MEZZANINE FUND 2003 N°1 LIMITED PARTNERSHIP:

fifty-nine thousand seven hundred thirteen (59.713) shares

- ICG MEZZANINE FUND 2003 N°3 LIMITED PARTNERSHIP:

two thousand seven hundred eighty-seven (2.787) shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 March 2014.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

*Extraordinary general meeting*

The shareholders representing the entire subscribed capital have immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Jean-Robert BARTOLINI, employee, born on 10 November 1962 in Differdange (L), professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Mr. Diogo ALVES, employee, born on 14 March 1983 in Macieira de Cambra - Vale de Cambra (P), professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Mr. Vito MARINELLI, employee, born on 7 August 1976 in Luxembourg (L), professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par-devant la soussignée Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- Intermediate Capital Group Plc, une société cotée créée et organisée sous le droit du Royaume-Uni sous le numéro 2234775, ayant son siège social à Juxon House, 100 St Paul's Churchyard, Londres, EC4M 8BU,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2013.

2.- ICG MEZZANINE FUND 2003 No1 LIMITED PARTNERSHIP agissant à travers son actionnaire commandité INTERMEDIATE Capital No 1 GP LIMITED, une société cotée créée et organisée sous le droit de Jersey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 88662, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG St Helier, Jersey,

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, préénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2013.

3.- ICG MEZZANINE FUND 2003 No3 LIMITED PARTNERSHIP agissant à travers son actionnaire INTERMEDIATE Capital GP 2003 LIMITED, une société cotée

créée et organisée sous le droit de Jersey, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 84577, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG St Helier, Jersey,

ici représenté par Madame Solange Wolter-Schieres, préénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2013.

Les dites procurations signées ne varient par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «ICG Hmypref 2013 S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales, d'une valeur nominale de dix Euro Cent (EUR 0,10) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature de l'un des gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidencepro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Intermediate Capital Group Plc pré-désignée:  
soixante-deux mille cinq cents (62.500) actions
- ICG MEZZANINE FUND 2003 N°1 LIMITED PARTNERSHIP pré-désignée:  
cinquante-neuf mille sept cent treize (59.713) actions
- ICG MEZZANINE FUND 2003 N°3 LIMITED PARTNERSHIP pré-désignée:  
deux mille sept cent quatre-vingt-sept (2.787) actions

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 mars 2014.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, employé privé, né le 10 novembre 1962 à Differdange (L), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

Monsieur Diogo ALVES, employé privé, né le 14 mars 1983 à Macieira de Cambra -Vale de Cambra (P), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L2086 Luxembourg;

Monsieur Vito MARINELLI, employé privé, né le 7 août 1976 à Luxembourg (L), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31386. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099898/368.

(130121401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**Howick Place Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099876/10.

(130120900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

**Gapel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.977.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, civil notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Citadel Mainstay Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, Avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 109283,

here represented by Maître Charles Heisbourg, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the board of managers of the appearing party on 3 July 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The above appearing party is the sole shareholder of Gapel Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, Avenue John F. Kennedy, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 109977, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 December 2005, number 1457. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 14 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 19 April 2012, number 1010 (hereafter the «Company»).

The appearing party, represented as stated above, representing the Company's entire share capital, requests the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) to an amount of two million twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 2,012,525.-) through the issue of eighty thousand (80,000) new class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share;

2. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items on the agenda, the appearing party, represented as stated above, representing the Company's entire share capital, requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) to an amount of two million twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 2,012,525.-) through the issue of eighty thousand (80,000) new class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

The newly issued eighty thousand (80,000) class A shares have been subscribed by Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162702, for the price of two million euro (EUR 2,000,000.-).

The shares so subscribed by Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., aforementioned, have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of two million euro (EUR 2,000,000.-); so that the amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) is entirely allocated to the share capital.

Then, Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., aforementioned, here represented by Me Charles Heisbourg, previously named, by virtue of a proxy given on 3 July 2013, joins the extraordinary general meeting of the Company and resolves together with the other shareholder on the subsequent item of the agenda.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend the Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at two million twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 2,012,525.-) represented by eighty thousand five hundred (80,500) class A shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and one (1) class B share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-)."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the proxyholder of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder appearing signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Citadel Mainstay Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 109283,

représentée ici par Maître Charles Heisbourg, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par le conseil de gérance de la partie comparante le 3 juillet 2013;

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le partie comparante est l'associé unique de Gapel Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la numéro B 109977 constituée suivant acte du notaire soussigné le 8 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 décembre 2005, numéro 1457. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné, le 14 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 avril 2012, numéro 1010 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) à un montant de deux millions douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.012.525,-) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) parts sociales de classe A, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-);

2. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts de la Société.

Après avoir analysé les points à l'ordre du jour, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 12.525,-) à un montant de deux millions et douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.012.525,-) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) nouvelles parts sociales de classe A, chacune d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-).

Les parts sociales de classe A nouvellement émises ont été souscrites par Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162702, pour le prix de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-).

L'apport global d'un montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) est entièrement affecté au capital social.

Par la suite, Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., précitée, ici représentée par Maître Charles Heisbourg, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2013, se joint à l'assemblée générale extraordinaire de la Société et délibère et décide avec l'autre associé le point suivant à l'ordre du jour.

La procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire des comparantes et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions douze mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 2.012.525,-), représenté par quatre-vingt mille cinq cents (80.500) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Le présent acte ayant été lu au mandataire des comparantes pré-mentionné, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. HEISBOURG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8897. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013100553/130.

(130121814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

### **Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.174.011,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

Suite à la cession de parts sociales en date du 14 Juin 2013, l'associé M. Serge Weinberg a cédé ses parts sociales de classe C comme suit:

- Cession de 84.935 parts sociales de classe C au profit de Maremma, société anonyme dont le siège social se situe au 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 819 367.

A compter du 14 Juin 2013 le capital social de la Société est réparti comme suit:

- Weinberg Real Estate Partners #1 SCA détient 1.805.400 parts sociales de classe A;
- LH. Holding S.à r.l. détient 97.949 parts sociales de classe C;
- Weinberg Real Estate S.à r.l. détient 3.695 parts sociales de classe C;
- M. Sébastien Moxhet détient 7.373 parts sociales de classe C
- M. Charles-Henri Filippi détient 67.870 parts sociales de classe C;
- M. Yann Ballan détient 15.020 parts sociales de classe C;
- Mme. Sophie Château détient 7.373 parts sociales de classe C;
- Maremma détient 84.935 parts sociales de classe C;
- M. Aymeric Plassard détient 11.268 parts sociales de classe C;
- M. Philippe Klocanas détient 47.136 parts sociales de classe C;

- M. Benjamin Teszner détient 182 parts sociales de classe C;
- M. Nicolas Teboul détient 11.064 parts sociales de classe C;
- CAP W détient 7.373 parts sociales de classe C;
- M. Jérôme Louvet détient 7.373 parts sociales de classe C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weinberg Real Estate S.à r.l.  
Représentée par Gérald Welvaert  
Gérant B

Référence de publication: 2013101902/32.

(130123268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Willow Tree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.204.

In the year two thousand and thirteen.

On the twentieth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED:**

The Forest Trust, represented by its trustee JP Morgan Trust Co (Bahamas) Ltd., with its registered office at Bahamas Financial Centre, 2nd floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas, registered with the Companies Register of Bahamas under number 49539,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Willow Tree S.à r.l.", having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 107204, incorporated by deed of Maître Georges D'HUART, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), on July 31, 2005, published in the Mémorial C 799 of August 11, 2005, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on February 3, 2012, published in the Mémorial C 886 of April 4, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party resolves to reclassify the seven (7) classes of shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each into eight (8) classes of shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) as follow:

- Thirty three thousand one hundred and forty two (33,142) Class A shares
- Thirty thousand (30,000) Class B shares
- Thirty thousand (30,000) Class C shares
- Thirty thousand (30,000) Class D shares
- Thirty thousand (30,000) Class E shares
- Nine thousand (9,000) Class F shares
- Nine thousand (9,000) Class G shares
- Nine thousand (9,000) Class H shares

*Second resolution*

The appearing party resolves to amend article 8 of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at one hundred twelve million five hundred eighty eight thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 112,588,750.-), represented by thirty three thousand one hundred and forty two (33,142) class A shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class B shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class C shares with

a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class D shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each, thirty thousand (30,000) class E shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each, nine thousand (9,000) class F shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each, nine thousand (9,000) class G shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each and nine thousand (9,000) class H shares with a nominal value of six hundred and twenty five Euro (EUR 625.-) each having the rights and obligations determined in the articles 19. and 20. of the Company's articles of association."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize.

Le vingt juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **A COMPARU:**

The Forest Trust, représenté par son trustee JP Morgan Trust Co (Bahamas) Ltd, avec son siège social au Bahamas Financial Centre, 2<sup>e</sup> étage, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas, immatriculé au Registre des Sociétés des Bahamas sous le numéro 49539,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Willow Tree S.à.r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B et numéro 107204, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 juillet 2005, publié au Mémorial C 799 du 11 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 3 février 2012, publié au Mémorial C 886 du 4 avril 2012,

et que la partie comparante a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La partie comparante décide de reclassifier les sept (7) classes de parts sociales d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) chacune en huit (8) classes de parts sociales d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) comme suit:

- Trente-trois mille cent quarante-deux (33.142) parts sociales de classe A
- Trente mille (30.000) parts sociales de classe B
- Trente mille (30.000) parts sociales de classe C
- Trente mille (30.000) parts sociales de classe D
- Trente mille (30.000) parts sociales de classe E
- Neuf mille (9,000) parts sociales de classe F
- Neuf mille (9,000) parts sociales de classe G
- Neuf mille (9,000) parts sociales de classe H

#### *Deuxième résolution*

La partie comparante décide de modifier l'article 8. des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à cent douze millions cinq cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante Euros (EUR 112.588.750,-) représenté par trente-trois mille cent quarante-deux (33.142) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) chacune, trente mille (30.000) parts sociales de classe E d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) chacune, neuf mille (9,000) parts sociales de classe F d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) chacune, neuf mille (9,000) parts sociales de classe G d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) chacune et neuf mille (9,000) parts sociales de classe H d'une valeur nominale de six cent vingt-cinq Euros (EUR 625,-) chacune ayant les droits et obligations déterminés dans les articles 19. et 20. des statuts de la Société."

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013101904/123.

(130123506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

#### **Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Esch-sur-Alzette le 22 mai 2012 à 11.00 heures*

#### *Résolutions*

##### *5<sup>ème</sup> résolution*

L'Assemblée générale réélit aux fonctions d'administrateur d'Editpress Luxembourg S.A. et pour une période de deux ans:

- Monsieur Roland Schreiner, né le 25 août 1957 à Schifflange et domicilié à L-3862 Schifflange, 22, Cité op Soltgen,
- Monsieur Jean Theis, né le 7 novembre 1943 à Wiltz et domicilié à L-9552 Wiltz, 20, rue des Pêcheurs,
- Monsieur Nico Wennmacher, né le 19 avril 1947 à Doennange et domicilié à L-2516 Luxembourg, 17, rue Herbert Schaefer,
- Madame Jeanne Welter, née le 3 août 1944 à Luxembourg et domiciliée à L-1518 Luxembourg, 2, rue Comte de Ferraris,
- et Madame Danièle Fonck, née le 31 janvier 1953 à Luxembourg et domiciliée à L-2222 Luxembourg, 326, rue de Neudorf.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

##### *6<sup>ème</sup> résolution:*

L'Assemblée générale élit au poste d'administrateur d'Editpress Luxembourg S.A., Monsieur Marc Hansen et pour une période de deux ans, né le 10 avril 1971 et domicilié à L-8706 Useldange, 17, Pallerwée.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

102549

*7<sup>ème</sup> résolution:*

L'Assemblée générale élit au poste d'administrateur d'Editpress Luxembourg S.A., Monsieur Christian Martin et pour une période de deux ans, né le 29 juillet à Plessis Tevise (France) et domicilié à F-94500 Champigny-sur-Marne, 88, Sentier de la Mocane (France).

Cette résolution est prise à l'unanimité.

*8<sup>ème</sup> résolution:*

L'Assemblée générale nomme aux fonctions de Réviseur d'entreprises et pour une période de un an PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., inscrite au Registre de commerce et des sociétés e Luxembourg sous le numéro B 65477 et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Résolutions extraites et conformes au procès verbal de l'Assemblée générale.

Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2013.

Danièle Fonck

*Administrateur / Directrice générale*

Référence de publication: 2013101928/39.

(130123784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Weather Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.312.

—  
EXTRAIT

Suivant ordonnance («Court order») du 5 juillet 2013, la «High Court of Justice, Chancery Division, Companies Court» sise à Londres, a déclaré en application de la loi anglaise, close la procédure d'insolvabilité dite «Administration» ouverte contre la Société en application de la loi anglaise et de l'article 3 du règlement (CE) n°1346/2000 du Conseil du 8 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité.

La nomination des Coadministrateurs judiciaires (Syndics) a cessé de produire ses effets à compter de la date de la prédite ordonnance.

Les Coadministrateurs (Syndics) de la Société seront dégagés de leurs responsabilités en ce qui concerne toutes leurs actions en tant qu'administrateurs judiciaires de la Société au terme du délai de 14 jours suivant le dépôt du rapport final de suivi auprès du conservateur du registre des sociétés.

Une copie de l'ordonnance du 5 juillet 2013 ainsi qu'une traduction en français sont déposées ensemble avec le présent avis au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013101901/23.

(130123315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**Wharf Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.438.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Déposé le 28/06/2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

L'extrait rectificatif remplacera la précédente version déposée.

La Société prend acte qu'une erreur a été commise dans le nom de l'associé de la Société, BASEL ACQUISITION.

En effet, il y a lieu de lire BASEL ACQUISITION, LLC au lieu de BASEL ACQUISITION.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,  
Luxembourg, le 19 juillet 2013.  
Référence de publication: 2013101903/17.  
(130123411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

---

**fLAB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 146.024.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 juillet 2013*

Nominations statutaires

Grupo Financal LAB S.L., l'actionnaire unique de la société, décide de renouveler le mandat de "MAZARS S.A." en tant que réviseur d'entreprises indépendant pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013101935/14.

(130124401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

---

**Valero Moselle Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 772.750,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 161.858.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ultramar Ltd., a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 2200 McGill College Avenue, Montreal, Quebec H3A 3L3, Canada; and

Valero New Amsterdam B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 200, Prins Bernhardplein, NL-1097 JB Amsterdam, Netherlands;

All together referred to as the "Shareholders".

Here all represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch Sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the Shareholders of "Valero Moselle Company S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.858, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on June 21, 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial") number 2163 dated September 15, 2011 (the "Company").

II.- That the 772,749 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred forty-nine) shares of the Company divided into 207,749 (two hundred seven thousand seven hundred forty-nine) ordinary shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, and 565,000 (five hundred sixty-five thousand) preferred shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 1 (one Pound Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 772,749 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred forty-nine Pound Sterling) to GBP 772,750 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred fifty Pound Sterling) by the issuance of 1 (one) new ordinary share with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling), subject to the payment of a share premium amounting to GBP

64,184 (sixty-four thousand one hundred eighty-four Pound Sterling) which shall be credited to the ordinary share premium account exclusively reserved to the holders of ordinary shares, their successors and assignees, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Ultramar Ltd. of the new share by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 1 (one Pound Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 772,749 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred forty-nine Pound Sterling) to GBP 772,750 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred fifty Pound Sterling) by the issuance of 1 (one) new ordinary share with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) (the "New Share"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a share premium amounting to GBP 64,184 (sixty-four thousand one hundred eighty-four Pound Sterling), which shall be credited to the ordinary share premium account exclusively reserved to the holders of ordinary shares, their successors and assignees (the "Share Premium").

*Third resolution:*

It is unanimously resolved to accept the subscription and the payment by Ultramar Ltd. of the New Share and the Share Premium through the Contribution as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes Ultramar Ltd., here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Share. The New Share and the Share Premium have been fully paid up by Ultramar Ltd. through the Contribution as described below.

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to GBP 64,185 (sixty-four thousand one hundred eighty-five Pound Sterling), which is the GBP equivalent of EUR 75,000 (seventy-five thousand Euros), pursuant to the exchange rate EUR/GBP of 0.85580 provided by the European Central Bank as at 19 June 2013.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 20 June 2013 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the existence of the Contribution has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) Mr. Theodore Guidry II, category A manager, having his professional address at 1, Valero Way, USA-78249, San Antonio, Texas;
- b) Mr. Michael Scott Ciscowski, category A manager having his professional address at 127, Manchester Way, USA-78249, San Antonio, Texas;
- c) Mr. David Catala, category B manager, having his professional address at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- d) Mr. Hugo Froment, category B manager, having his professional address at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

all represented here by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of these Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Ultramar Ltd.: 12,503 (twelve thousand five hundred three) ordinary shares and 565,000 (five hundred sixty-five thousand) preferred shares;

- Valero New Amsterdam B.V.: 195,247 (one hundred ninety-five thousand two hundred forty-seven) ordinary shares;

The notary acts that the 772,750 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred fifty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first and second paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows (the remaining paragraphs of such article shall remain unchanged):

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at GBP 772,750 (seven hundred seventy-two thousand seven hundred fifty Pound Sterling), represented by:

- 20 7,750 (two hundred seven thousand seven hundred fifty) ordinary shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each (the "Ordinary Share(s)"); and

- 565,000 (five hundred sixty-five thousand) preferred shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each (the "Preferred Share(s)").

The Ordinary Shares and the Preferred Shares will be individually referred hereafter as a "share" and collectively as the "shares".

(...)"

*Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'An deux mille treize, le vingt juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Ultramar Ltd., une société dûment constituée sous les lois du Canada, dont le siège social est sis au 2200 McGill College Avenue, Montreal, Quebec H3A 3L3, Canada; et

Valero New Amsterdam B.V., une société dûment constituée sous les lois des Pays-Bas, dont le siège social est sis au 200, Prins Bernhardplein, NL-1097 JB Amsterdam, Pays-Bas;

Ensemble les "Associés".

Ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes ou représentées tel que décrit ci-dessus, prient le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les Associés de "Valero Moselle Company S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.858, constituée par un acte notarié pris par le notaire soussigné le 21 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2163, daté du 15 septembre 2011 (la «Société»).

II.- Les 772.749 (sept cent soixante-douze mille sept cent quarante-neuf) parts sociales de la Société divisées en 207.749 (deux cent sept mille sept cent quarante-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur d'1 GBP (une Livre Sterling) chacune, et 565.000 (cinq cent soixante-cinq mille) parts sociales préférentielles d'une valeur d'1 GBP (une Livre Sterling) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent avoir été régulièrement informés préalablement.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Agenda*

1. Renonciation au droit à convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d' 1 GBP (une Livre Sterling) de façon à passer d'un montant actuel de 772.749 GBP (sept cent soixante-douze mille sept cent quarante-neuf Livres Sterling) à 772.750 GBP (sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante Livres Sterling) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d 1 GBP (une Livre Sterling), et paiement d'une prime d'émission d'un montant de 64.184 GBP (soixante-quatre mille cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling), à verser sur le compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires réservé exclusivement aux porteurs de parts sociales ordinaires, leurs successeurs et ayants-droit, le tout étant libéré entièrement au travers d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Ultramar Ltd. de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition du capital de la Société;

5. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Après approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente Assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés sur l'ordre du jour, s'estiment valablement convoqués et acceptent dès lors de délibérer et voter sur les sujets à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation produite à l'Assemblée a été mise à disposition des Associés dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

#### *Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'1 GBP (une Livre Sterling) de façon à passer d'un montant actuel de 772.749 GBP (sept cent soixante-douze mille sept cent quarante-neuf Livres Sterling) à 772.750 GBP (sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante Livres Sterling) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale d' 1 GBP (une Livre Sterling) (la "Nouvelle Part Sociale"), entièrement libérée au travers d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l'"Apport"), et soumise au versement d'une prime d'émission d'un montant de 64.184 GBP (soixante-quatre mille cent quatre-vingt-quatre Livres Sterling), à verser sur le compte de prime d'émission des parts sociales ordinaires réservé exclusivement aux porteurs de parts sociales ordinaires, leurs successeurs et ayants-droit (la "Prime d'Emission").

#### *Troisième résolution:*

Il est unanimement décidé d'approuver la souscription et le paiement par Ultramar Ltd. de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport tel que décrit ci-après.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Sur ce intervient Ultramar Ltd., ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale. La Nouvelle Part Sociale et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par Ultramar Ltd. au moyen de l'Apport tel que décrit ci-après.

#### *Evaluation*

L'Apport est évalué à un montant total de 64.185 GBP (soixante-quatre mille cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling), ce qui constitue l'équivalent en GBP de 75.000 EUR (soixante-quinze mille Euros), conformément au taux de change EUR/GBP de 0,85580 fourni par la Banque Centrale Européenne au 19 juin 2013.

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société en vertu d'une déclaration sur la valeur en date du 20 juin 2013, qui devra rester annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

#### *Intervention des gérants*

Sur ce interviennent:

e) Mr. Théodore Guidry II, gérant de catégorie A, dont l'adresse professionnelle se situe au 1, Valero Way, USA-78249, San Antonio, Texas;

f) Mr. Michael Scott Ciscowski, gérant de catégorie A, dont l'adresse professionnelle se situe au 127, Manchester Way, USA-78249, San Antonio, Texas;

g) Mr. David Catala, gérant de catégorie B, dont l'adresse professionnelle se situe au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

h) Mr. Hugo Froment, gérant de catégorie B, dont l'adresse professionnelle se situe au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur citée précédemment.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des résolutions précédentes, le capital de la Société est désormais composé de:

- Ultramar Ltd.: 12.503 (douze mille cinq cent trois) parts sociales ordinaires et 565.000 (cinq cent soixante-) parts sociales préférentielles; et

- Valero New Amsterdam B.V.: 195.247 (cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quarante-sept) parts sociales ordinaires;

Le notaire acte que les 772.750 (sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions devant être prises ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

Consécutivement aux résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement effectué, il est décidé de modifier le premier et le second paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société tel que suit (le reste de l'article devant rester inchangé):

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 772.750 (sept cent soixante-douze mille sept cent cinquante Livres Sterling) représenté par:

- 207.750 (deux cent sept mille sept cent cinquante) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune (les «Part(s) Sociale(s) Ordinaire(s)»); et

- 565.000 (cinq cent soixante-cinq mille) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune (les «Part(s) Sociale(s) Préférentielle(s)»).

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles seront individuellement désignées ci-après en tant qu'une «part sociale» et ensemble en tant que «parts sociales».

(...)"

*Coûts:*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi dans toute la mesure permise par la loi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture ayant été faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: EAC/2013/8340. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013101879/249.

(130123384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Glass Construction Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 20, rue Lentz.  
R.C.S. Luxembourg B 145.922.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100559/10.

(130122017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 111.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Hansteen Philipp-Reis-Strasse S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013100599/11.

(130122386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Ger Log 9 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 211.950,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 127.178.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100578/22.

(130121896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Ger Log 8 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 271.080,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 127.179.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013100577/22.

(130121873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**F2 Napier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100551/10.

(130122628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 439.850,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.079.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013100574/22.

(130122487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Ger Log 6 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 484.650,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.692.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100575/22.

(130121875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Gapel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.977.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100554/10.

(130122463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**GER LOG 3 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.096.380,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.077.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100572/22.

(130121844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**GER LOG 1 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.371.670,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.075.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100569/22.

(130122488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**F1 Napier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.318.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013100550/10.

(130122629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**GER LOG 10 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 33.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.063.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100570/22.

(130122486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.804.750,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.076.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100571/22.

(130122489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 81.206.

---

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013100583/10.

(130122532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.858.310,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.078.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100573/22.

(130121843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Ger Log 7 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 526.550,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 125.888.

---

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012*

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
  3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100576/22.

(130121874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**GPI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100589/10.

(130121868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

---

**Grand City Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Me Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the public limited company "Grand City Properties S.A.", with registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 165.560, pursuant to a power given by the board of directors of the said company in their meetings of October 5<sup>th</sup> and 15<sup>th</sup>, 2012, July 10<sup>th</sup>, 2013.

The copies of the minutes of these meetings, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, acting as said before, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company "Grand City Properties S.A." has been incorporated by deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 16<sup>th</sup> of December 2011, published in the Mémorial C number 287 on the 2<sup>nd</sup> of February 2012.

2. The subscribed capital of the company is fixed at seven million seven hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (7,777,500.- EUR) represented by seventy-seven million seven hundred seventy-five thousand (77,775,000) shares of a par value of ten Cents (0.10EUR) each.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association, the authorized capital is set at twenty million euro (20.000.000.- EUR).

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholder.

4. In its meetings dated October 5<sup>th</sup> and 15<sup>th</sup>, 2012, July 10<sup>th</sup>, 2013 the board of directors of the said company has decided to increase the capital

(i) on July 10<sup>th</sup>, 2013 by an amount of fifty thousand Euro (50,000.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of seven million seven hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (7,777,500.- EUR) to seven million eight hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (7,827,500.- EUR) by the creation and the issue of five hundred thousand (500,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each, and

(ii) on July 10<sup>th</sup>, 2013 by an amount of fifty thousand Euro (50,000.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of seven million eight hundred twenty-seven thousand five hundred Euro (7,827,500.- EUR) to seven million eight hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (7,877,500.- EUR) by the creation and the issue of five hundred thousand (500,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each,

- That the subscription and full payment of the one million (1,000,000) new shares has been made as detailed in the minutes of the Board of Directors, of which a copy shall remain attached hereto.

*Payment*

The new shares have been fully paid up in kind by converting the convertible bonds issued on October 5<sup>th</sup> and 15<sup>th</sup> 2012, for a total amount of four million Euro (4,000,000.- EUR) which is at the disposal of the company, of which one hundred thousand Euro (100,000.- EUR), are allotted to the corporate share capital and the balance of three million nine hundred thousand Euro (3,900,000.- EUR) is allotted to the premium account for conversion of bonds into shares.

*Report of the auditor.*

These contributions were, in application of article 26-1 of the law on commercial companies, controlled by a report of an independant auditor, namely, KPMG Luxembourg S.à r.l., «cabinet de réviseur d'entreprises agréé», under the signature of Alison Macleod, independant auditor, who concluded the following:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the valued of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. As a consequence of such increases of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital of the Company is fixed at seven million eight hundred seventy-seven thousand five hundred Euro (7,877,500.- EUR) represented by seventy-eight million seven thousand seventy-five thousand (78,775,000) shares of a par value of ten Cents (0.10 EUR) each."

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at three thousand one hundredfifty Euro (EUR 3,150.-).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by an French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

M<sup>e</sup> Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme "Grand City Properties S.A.", avec siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 165.560, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en ses réunions du 5 et du 15 octobre 2012, du 10 juillet 2013.

Copies des procès-verbaux de ces réunions, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme "Grand City Properties S.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 287 du 2 février 2012.

2. le capital souscrit de la société est fixé à sept millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (7.777.500.- EUR), représenté par soixante-dix-sept millions sept cent soixante-quinze mille (77.775.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000.- EUR)

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4. En ses réunions du 5, du 15 octobre 2012 et du 10 juillet 2013, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social:

(i) en date du 10 juillet 2013 à concurrence de cinquante mille euros (50.000.-EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de sept millions sept cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (7.777.500.- EUR) à sept millions

huit cent vingt-sept mille cinq cents euros (7.827.500,- EUR) par la création et l'émission de cinq cent mille (500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune, et

(ii) en date du 10 juillet 2013 à concurrence de cinquante mille euros (50.000,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de sept millions huit cent vingt-sept mille cinq cents euros (7.827.500,- EUR), à sept millions huit cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (7.877.500,- EUR) par la création et l'émission de cinq cents mille (500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune,

- Que la souscription et la libération intégrale de un million (1.000.000) actions nouvelles s'est faite, tel que détaillé dans les procès-verbaux du Conseil d'administration.

#### *Libération*

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées en nature par conversion d'obligations convertibles émises le 5 et 15 octobre 2012, pour un montant total de quatre millions euros (4.000.000,- EUR), dont cent mille euros (100.000,- EUR) sont alloués au compte capital social et le solde de trois millions neuf cents mille euros (3.900.000,- EUR) sont alloués au compte prime de conversion des obligations en actions.

#### *Rapport du réviseur*

Ces apports ont fait, en application de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises agréé, savoir KPMG Luxembourg S.à r.l., cabinet de réviseur d'entreprises agréé, sous la signature de Alison Macleod, réviseur d'entreprises, lequel a conclu ce qui suit:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the valued of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. En conséquence de ces augmentations de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à sept millions huit cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (7.877.500,- EUR), représenté par soixante-dix-huit millions sept cent soixante-quinze mille (78.775.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille cent cinquante euros (EUR 3.150,-).

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Elisabeth RELAVE-SVENDSEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2013. Relation GRE/2013/2950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013100564/132.

(130122320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

### **Iceberg Maze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 111.917.

In the year two thousand thirteen, on the fifth day of July.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Van Ansem Participaties B.V., a company, incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with registered office at 11, Hazenhutsedijk, RP-5764 De Rips, The Netherlands and registered with the Kamer van Koophandel Oost-Brabant under number 17191248 (the Sole Shareholder),

acting in its capacity of Sole Shareholder of Iceberg Maze S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société a responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 23, Boulevard du Docteur Charles Marx, L-2130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register under the R.C.S. Luxembourg number B 111917 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the Notary Paul Bettingen, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 11 November 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 430 of 28 February 2006. The bylaws of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Sébastien Pêcheux, private employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal given and which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. Modification of the financial year;
  2. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to modify the first financial year that shall henceforth read as follows:

« **Art. 19.** The Company's year begins on the first of may and ends on the thirtieth of April."

Notwithstanding, the current financial period which began on the first of January 2013 will end on the thirtieth of April 2014.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred euros (EUR 800,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le cinq juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Van Ansem Participaties B.V., une société constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son siège social au 11, Hazenhutsedijk, RP-5764 De Rips, Pays-Bas et immatriculée auprès du Kamer van Koophandel Oost-Brabant under number 17191248 (l'«Associé Unique»).

L'Associé Unique est représenté par Sébastien Pêcheux, employé, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé. Ladite procuration après avoir été dûment signée "ne varietur" par le représentant des comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoin d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de la société anonyme Iceberg-Maze S.à r.l., une société a responsabilité limité, ayant son siège social au 23, Boulevard du Docteur Charles Marx, L-2130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg and immatriculée auprès du Registre de Commerces et des Sociétés Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg number B 111917 (la «Société»), constituée suivant un acte du Notaire Paul Bettingen, Notarie résidant à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 novembre 2005 and publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 430 en date du 28 février 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

Les comparants décident de modifier l'article 19 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> mai et termine le 30 avril de chaque année.»

Par dérogation, l'actuel exercice qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 se clôturera le 30 avril 2014.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. PECHEUX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2013. Relation: LAC/2013/1680. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013100629/84.

(130122413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

**Grand City Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 165.560.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of June.

Before M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Me Eyal GRUMBERG, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of the public limited company "Grand City Properties S.A.", with registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 165.560, pursuant to a power given by the board of directors of the said company in their meetings of October 5<sup>th</sup> and 15<sup>th</sup>, 2012, June 20<sup>th</sup>, 2013.

The copies of the minutes of these meetings, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, acting as said before, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1. The company "Grand City Properties S.A." has been incorporated by deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on the 16<sup>th</sup> of December 2011, published in the Mémorial C number 287 on the 2<sup>nd</sup> of February 2012.

2. The subscribed capital of the company is fixed at six million four hundred sixty two thousand five hundred Euro (6,462,500.- EUR) represented by sixty four million six hundred twenty-five thousand (64,625,000) shares of a par value of ten Cents (0.10 EUR) each.

3. Pursuant to article 5 of the articles of association, the authorized capital is set at twenty million euro (20.000.000.- EUR).

The board of directors is authorized to increase in one or several times the subscribed capital in the limits of the authorized capital at the terms and conditions which he will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholder.

4. In its meetings dated October 5<sup>th</sup> and 15<sup>th</sup>, 2012, and June 20<sup>th</sup>, 2013, the board of directors of the said company has decided to increase the capital

(i) by an amount of two hundred fifty thousand Euro (250,000.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of six million four hundred sixty two thousand five hundred Euro (6,462,500.- EUR) to six million seven hundred twelve thousand and five hundred euros (6,712,500.- EUR) by the creation and the issue of two million five hundred thousand (2,500,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each, and

(ii) by an amount of two hundred fifty thousand Euro (250,000.- EUR), so as to raise the capital from its present amount of six million seven hundred twelve thousand and five hundred euros (6,712,500.- EUR) to six million nine hundred sixty-two thousand and five hundred euros (6,962,500.- EUR) by the creation and the issue of two million five hundred thousand (2,500,000) new shares with a par value of ten Cents (0.10 EUR) each,

- That the subscription and full payment of the five million (5,000,000) new shares has been made as detailed in the minutes of the Board of Directors, of which a copy shall remain attached hereto.

### Payment

The new shares have been fully paid up in kind by converting the convertible bonds issued on October 5<sup>th</sup> and 15<sup>th</sup> 2012, for a total amount of twenty million Euro (20,000,000.- EUR) is at the disposal of the company, of which five hundred thousand Euro (500,000.- EUR), are allotted to the corporate share capital and the balance of nineteen million five hundred thousand Euro (19,500,000.- EUR) is allotted to the premium account for conversion of bonds into shares.

### Report of the auditor.

These contributions were, in application of article 26-1 of the law on commercial companies, controlled by a report of an independant auditor, namely, KPMG Luxembourg S.à r.l., «cabinet de réviseur d'entreprises agréé», under the signature of Alison Macleod, independant auditor, who concluded the following:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the valued of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. As a consequence of such increases of capital, the first paragraph of Article 5 of the articles of association is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is fixed at six million nine hundred sixty-two thousand and five hundred euros (6,962,500.- EUR) represented by sixty nine million six hundred twenty five thousand (69,625,000) shares of a par value of ten Cents (0.10 EUR) each."

### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 6,100.-.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

### A COMPARU:

Me Eyal GRUMBERG, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme "Grand City Properties S.A.", avec siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 165.560, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le conseil d'administration de ladite société en ses réunions du 5 et du 15 octobre 2012, et du 20 juin 2013.

Copies des procès-verbaux de ces réunions, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. La société anonyme "Grand City Properties S.A." a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 287 du 2 février 2012.

2. le capital souscrit de la société est fixé à six millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (6.462.500.- EUR), représenté par soixante-quatre millions six cents vingt-cinq mille (64.625.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune.

3. Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000.- EUR).

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4. En ses réunions du 5 et du 15 octobre 2012 du 20 juin 2013, le conseil d'administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social:

(i) à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000.- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de six millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (6.462.500.- EUR), à six millions sept cent douze

mille cinq cents euros (6.712.500,- EUR) par la création et l'émission de deux millions cinq cents mille (2.500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune, et

(ii) à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), pour porter le capital social ainsi de son montant actuel de six millions sept cent douze mille cinq cents euros (6.712.500,- EUR), à six millions neuf cent soixante-deux mille cinq cents euros (6.962.500,- EUR) par la création et l'émission de deux millions cinq cents mille (2.500.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune,

- Que la souscription et la libération intégrale des cinq millions (5.000.000) actions nouvelles s'est faite, tel que détaillé dans les procès-verbaux du Conseil d'administration.

#### *Libération*

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées en nature par conversion d'obligations convertibles émises le 5 et 15 octobre 2012, pour un montant total de vingt millions euros (20.000.000,- EUR), dont cinq cent mille euros (500.000,- EUR) sont alloués au compte capital social et le solde de dix-neuf millions cinq cent mille euros (19.500.000,- EUR) sont alloués au compte prime de conversion des obligations en actions.

#### *Rapport du réviseur*

Ces apports ont fait, en application de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises agréé, savoir KPMG Luxembourg S.à r.l., cabinet de réviseur d'entreprises agréé, sous la signature de Alison Macleod, réviseur d'entreprises, lequel a conclu ce qui suit:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the valued of the Bonds does not correspond at least to the nominal value of the shares which would be issued if the Bonds were to be converted into share at the date of issuance of the Bonds.»

5. En conséquence de ces augmentations de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital souscrit de la société est fixé à six millions neuf cent soixante-deux mille cinq cents euros (6.962.500,- EUR), représenté par soixante-neuf millions six cent vingt-cinq mille (69.625.000) actions d'une valeur nominale de dix Cents (0,10 EUR) chacune." »

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 6.100,- EUR.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eyal GRUMBERG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 juillet 2013. Relation GRE/2013/2672. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013100562/132.

(130122320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

### **Bank of Credit and Commerce International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 10.370.

#### **CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 5 juillet 2013 le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a ordonné la clôture de la liquidation de BCCI SA et de BCCI Holdings après avoir vérifié que tous les avoirs disponibles ont été distribués aux ayants-droit. Décharge a été accordée au liquidateur par rapport aux opérations de liquidation jusqu'au 21 mai 2013. Pour les ayants-droit dont les données disponibles n'ont pas permis au liquidateur de leur remettre les dividendes de liquidation ou partie de ceux-ci les actifs correspondant à ces dividendes non distribués ont été remis pour leur compte à la Caisse de Consignation à Luxembourg 3 rue du St Esprit L-1475 Luxembourg - Email: BCCI@ts.etat.lu - Tel: +352 2478 2777 - Fax: +352 46 72 62 où ces fonds seront tenus à leur disposition pendant la

durée légale de rétention. Les créanciers des succursales des Emirats Arabes Unis (EAU) de BCCI SA et de BCCI Holdings qui n'ont pas reçu remise de leurs dividendes de liquidation ou partie de ceux-ci peuvent également contacter la Banque Centrale PO Box 2255 Abu Dhabi, United Arab Emirates - Tel: +971 2 6663204 / +971 2 6915855 - Fax: +971 2 6667327 - Email: LiqUAE@cbuae.gov.ae.

Les livres et documents seront gardés en dépôt pendant la période légale de rétention de 5 respectivement de 6 ans aux adresses suivantes:

a) pour les liquidations luxembourgeoises et les petites succursales dans les diverses juridictions: Team relocations SA enregistrée à Luxembourg RCS B0024402, 112 rue de Kiem L-8030 Strassen.

b) pour le liquidation des succursales des Emirats Arabes Unis: Central Bank PO Box 2255, Abu Dhabi, United Arab Emirates.

c) Pour la liquidation des succursales au Royaume-Uni: Iron Mountain UK, Norman Road, Pickardy Manor Way, Belvedere, Kent DA17 6JY, UK.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Jacques Delvaux

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2013104728/30.

(130127119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

### **ChildForest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3762 Tétange, 66, Langertengaass.

R.C.S. Luxembourg B 178.848.

#### — STATUTS

L'an deux mille treize, le dix juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

#### A COMPARU:

Madame Marie de ROMREE, psychologue, née à Ixelles (Belgique) le 24 décembre 1982, demeurant à L-3467 Dudenlange, 4, rue Alexandre Fleming.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un(e) ou plusieurs crèche(s) et/ou foyer(s) de jour et/ou garderie(s) pour enfants;
- le recrutement et la formation de gardiens d'enfants.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "ChildForest s.à r.l.".

**Art. 4.** Le siège social est établi à Tétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

#### **Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Titre III. Gérance

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### Titre IV. Décisions et assemblées générales

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

#### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2013.

##### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Marie de ROMREE, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Marie de ROMREE, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-3762 Tétange, 66, Langertengaass.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: de ROMREE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2645. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 juillet 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013104731/133.

(130126583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

#### **Base 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103928/10.

(130127017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

**Jazz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.401.

*Extrait des principales résolutions adoptées en date du 15 juillet 2013 lors de l'assemblée générale ordinaire*

Les mandats des gérants en place sont renouvelés et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013, devant se tenir en 2014.

Ces gérants sont:

- Monsieur Marc Giorgetti demeurant 2, route de Luxembourg à L-7423 Dondelange
- Monsieur Michel Ducros demeurant Route de l'Abbaye - La Maison Rose à CH-1169 Yens (Suisse)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Jazz S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013103338/19.

(130125560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

**V2 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.896.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Pardevant Nous Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Joffray VALLAT, dirigeant de sociétés, né le 02 novembre 1973 à Annecy (France) domicilié à 3, rue Guillaume Fichet, F-74000 Annecy (France),

ici représenté par Madame Céline Bessin, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 12 juillet 2013, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de V2 HOLDING S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société pourra, notamment, (i) acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, immobilières ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts, et (ii) fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers à ses Affiliées ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.2 La Société pourra, à titre accessoire, prêter des activités de conseil, d'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses Affiliées, en matière, notamment, de gestion, de direction et d'animation de groupe, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement.

3.3 La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

3.4 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

3.5 Pour les besoins des présents Statuts, le terme «Affiliée» signifie pour une personne morale donnée (i) toute entité qui, directement ou indirectement contrôle ou est contrôlée par cette personne donnée ou (ii) toute entité qui est contrôlée, directement ou indirectement, par l'entité qui contrôle la personne morale donnée. Pour les besoins de la présente définition une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.5 La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.6 Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de Gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (gérant de catégorie A et gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Joffray VALLAT, prénommé et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Joffray VALLAT, dirigeant de sociétés, né à Annecy (France), le 2 novembre 1973, demeurant à F-74000 Annecy, 3, rue Guillaume Fichet (France)

2. Le siège social de la Société est établi au 1, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (900.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Bessin, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33382. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105478/197.

(130127377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**Mandix, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.690.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- Monsieur Thierry WATY, Informaticien - Analyste programmeur, né à Charleroi le 11 juillet 1971, demeurant à Rue des Fabriques 1, B-6747 Saint-Leger;

- Monsieur Jean GRENEZ, Architecte, né à Ixelles le 26 mai 1966, demeurant à Chaussée du Roi Baudouin 249, B-7031 Villers Saint Gillain

- tous deux ici représentés par Monsieur David MAENHAUT, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 24 mai 2013, lesquelles procurations resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, représentés comme dit est, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «MANDIX».

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet:

- le développement et la vente de logiciels, la vente d'ordinateurs, la mise en place de réseaux informatiques.
- La prestation de services liés au secteur de l'immobilier et notamment la gestion immobilière comme agent immobilier, la promotion immobilière et le développement de l'immobilier dans le secteur public
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.
- l'acquisition, le développement et la protection de tous droits de propriété intellectuelle, y compris les droits de propriété industrielle (brevets, marques, produits, dessins, modèles, etc.) et de propriété littéraire et artistique;
- la concession de licences et la cession desdits droits de propriété intellectuelle;
- toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension.
- La consultance en tout genre dans le domaine de l'informatique.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut participer dans ou se fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

## **Titre II. Capital social. Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) représenté par cent parts (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par les associés par des versements en numéraire à un compte bancaire, comme suit:

- Monsieur WATY précité: à concurrence de onze mille sept cent quatre-vingts euros (11.780.- EUR), soit quatre-vingt-quinze (95) parts sociales

- Monsieur GRENEZ précité: à concurrence de six cent vingt euros (620.- EUR), soit cinq (5) parts sociales.

TOTAL: cent (100) parts sociales.

Ainsi, la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12.400.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble de la procédure décrite ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée générale d'associés conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cessions de parts sociales ou des conséquences du décès d'un associé.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

## **Titre III. Administration**

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société

**Art. 14.** La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants (technique et administratif s'il en est) ou par la signature unique du gérant technique ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant ou le conseil de gérance.

## **Titre IV. Assemblée générale**

**Art. 15.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de juin à vingt heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

## Titre V. Exercice social, répartition des bénéfices

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

## Titre V. Dissolution, Liquidation

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VI. Disposition générale

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

### *Assemblée générale des associés*

Les statuts étant ainsi rédigés, les associés représentant la totalité du capital, se sont réunis en assemblée générale des associés et ont adopté immédiatement les résolutions suivantes:

- Les associés décident de fixer à un (1) le nombre de gérant et décide par ailleurs de nommer la personne suivante comme gérant unique pour une période indéterminée:

Monsieur Thierry WATY, précité, qui accepte.

- Les associés décident de fixer le siège social de la Société au 2, route d'Arlon à L-8399 Windhof.

### *Déclaration*

L'attention des Comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises le cas échéant afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 5 des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. MAENHAUT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes civils, le 27 juin 2013. Relation: LAC/2013/29694. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099991/140.

(130121480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.